

Le devenir des jeunes qui ont quitté le système éducatif après avoir passé moins de sept ans dans le second degré

Un certain nombre de jeunes (13 %) abandonnent leurs études après avoir passé moins de sept ans dans le second degré. Parmi ces « sortants précoces », un peu moins d'un sur deux bénéficie d'un contrat de travail – quelle qu'en soit la forme –, un sur trois est au chômage et moins d'un sur dix effectue son service national. Les diplômes obtenus par ces sortants au cours de leur scolarité conditionnent fortement leur entrée dans la vie active. Les jeunes ayant un emploi occupent, pour les trois quarts, des emplois peu qualifiés et la moitié d'entre eux sont satisfaits de leur formation passée. Le besoin de travailler est la principale raison avancée par les jeunes pour expliquer leur interruption précoce d'études. Neuf de ces sortants sur dix avaient accumulé au moins un an de retard à leur entrée au collège suite à un redoublement à l'école élémentaire.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie suit chaque année le devenir d'un panel de 27 000 élèves entrés en sixième en 1989. Les enquêtes Insertion sont menées auprès des élèves de ce panel sortis du système éducatif après avoir effectué au maximum six ans d'études secondaires. Plus de la moitié de ces élèves (54 %) sont sortis sans qualification, c'est-à-dire qu'ils n'ont atteint que le niveau de formation VI ou V bis (1). Près de deux sortants sur trois n'ont acquis aucun diplôme. Le BEP – diplôme le plus élevé que les élèves ont pu obtenir – n'est détenu que par 12 % des sortants. Enfin, moins d'un élève sur trois a quitté le système scolaire après une terminale BEP ou une dernière année

de CAP. (Par convention, même si cela peut être discuté pour les titulaires de BEP ou de CAP, on qualifiera dans la suite de cette étude ces jeunes de « sortants précoces »). Cette enquête permet d'apprécier l'insertion de ces différents élèves dans la vie active.

Deux ans après leur sortie du système scolaire, 46 % des jeunes ont trouvé un emploi (aidé ou non), 37 % sont au chômage et 8 % effectuent leur service national (tableau I). En moyenne, ces sortants ont arrêté leurs études à 17 ans et demi. Les

1. Niveaux VI et V bis : sorties en cours de premier cycle (sixième à troisième) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale ; niveau V : sorties en cours ou en fin d'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de second cycle général ou technologique avant l'année terminale (sorties de seconde ou de première).

TABLEAU I – Situation des élèves deux ans après leur sortie du système éducatif (%)

Situation	Ensemble des élèves sortis	Garçons	Filles	Diplôme le plus élevé possédé par l'élève			
				Sans diplôme	Brevet	CAP	BEP
Ayant un emploi	46,0	48,4	42,6	36,8	55,5	61,4	70,1
dont contrat de travail ordinaire *	34,5	38,8	28,5	24,5	40,4	55,6	58,4
contrat de qualification	2,0	1,9	2,1	2,2	2,9	1,6	0,8
contrat d'orientation	4,6	2,6	7,5	4,2	5,7	2,3	9,1
autre type de stage	4,9	5,1	4,5	5,9	6,5	1,9	1,8
Recherche d'emploi	36,7	31,5	44,0	44,2	29,1	25,0	16,1
Recherche de stage	3,2	3,1	3,3	4,1	4,0	0,5	1,2
Sans emploi, ni recherche	3,8	2,2	6,1	4,2	5,2	1,2	3,7
Service national	8,1	13,8	0,2	7,6	5,6	11,9	8,3
Autre	2,2	1,0	3,8	3,1	0,6	0,0	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Répartition des sortants	100,0	58,4	41,6	64,3	9,3	14,5	11,9

Lecture : parmi la population étudiée 44 % des jeunes filles se retrouvent au chômage à leur sortie du système éducatif.

* Contrat à durée déterminée ou contrat à durée indéterminée.

Source : enquêtes Insertion du panel 1989, Direction de la programmation et du développement.

Champ : élèves du panel 1989 sortis du système éducatif après avoir effectué au maximum six ans d'études secondaires.

TABLEAU II – L'effet des caractéristiques familiales et scolaires sur la situation des élèves à leur sortie du système éducatif

Variables explicatives (Situation de référence)	Modalité active	Avoir un emploi		Avoir un CDI		Être au chômage	
		Coeff.	Effet marginal	Coeff.	Effet marginal	Coeff.	Effet marginal
Constante		- 0,78	–	- 2,94	–	- 0,33	–
Probabilité de la situation de référence			31,4		5,0		41,8
PCS du chef de famille (Ouvrier qualifié)	Agriculteur, artisan, commerçant	–	–	0,77	5,2	–	–
	Cadre, profession intermédiaire	–	–	0,43	2,5	- 0,42	- 9,7
Activité de la mère (Mère inactive)	Mère active	0,50	11,6	0,41	2,4	- 0,33	- 7,8
Taille de la famille (Trois enfants)	Un enfant	–	–	0,80	5,5	–	–
	Deux enfants	–	–	0,52	3,1	–	–
	Quatre enfants	–	–	0,56	3,4	–	–
Nationalité (Française)	Étranger	0,54	12,6	–	–	–	–
Sexe (Garçon)	Fille	–	–	–	–	0,44	10,9
Âge d'entrée en 6^{ème} (12 ans)	11 ans et moins	- 0,74	- 13,5	- 0,81	- 2,7	–	–
	13 ans et plus	–	–	–	–	0,35	8,7
Diplôme le plus élevé de l'élève (Aucun)	Brevet des collèges	0,80	19,1	0,60	3,8	- 0,45	- 10,4
	CAP	0,57	13,3	0,44	2,6	- 0,64	- 14,3
	BEP	1,01	24,3	0,64	4,1	- 1,07	- 22,0
Niveau de formation VI-Vbis	Niveau V	0,38	8,7	0,41	2,4	–	–
Être allé en SES (non)	oui	–	–	- 0,46	- 1,8	0,41	10,2
Être allé en apprentissage (non)	oui	–	–	0,99	7,4	–	–

Lecture : par rapport à un élève de la situation de référence qui ne possède aucun diplôme, un élève de mêmes caractéristiques mais titulaire d'un BEP a plus de chances de trouver un emploi : 55 % (31 % + 24) contre 31 %.

Le seuil de significativité est fixé à 15 % en raison des effectifs étudiés parfois assez faibles. Seuls les coefficients significatifs à ce seuil sont indiqués. Ils sont présentés selon leur seuil de significativité : en bleu, coefficients significatifs à 5 %, en italique à 10 %, le reste étant significatif à 15 %. Pour l'ensemble des variables, seules les modalités significatives sont exposées dans le tableau.

Source : enquêtes Insertion du panel, Direction de la programmation et du développement.

Champ : élèves du panel 1989 sortis du système éducatif après avoir effectué au maximum six ans d'études secondaires.

NB. Un élève en situation de référence a une probabilité de 31,4 % d'avoir un emploi. Par ailleurs, les effets marginaux ne sont pas additifs.

filles rencontrent sur le marché du travail des conditions plus difficiles que les garçons. Les disparités concernent aussi bien la possibilité de trouver un emploi que le type de contrat. Ainsi, 44 % des filles sont au chômage à leur sortie du système éducatif contre 32 % des garçons. La précarité pour les filles est donc plus importante et ce d'autant plus qu'elles bénéficient moins souvent que les garçons d'un contrat ordinaire de travail (contrat à durée déterminée ou contrat à durée indéterminée) mais plus souvent de contrats d'orientation ou emploi-solidarité (CES). Enfin, 6 % de jeunes filles sont sans travail et n'en recherchent pas ; celles-ci sont, pour les deux tiers d'entre elles, de jeunes mamans.

LES CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE VARIANT FORTEMENT SELON LE DIPLÔME...

Le parcours scolaire de l'élève influence de façon déterminante son insertion professionnelle. Ainsi, plus le diplôme est élevé ²,

meilleure est la situation à la sortie du système éducatif. Si moins de quatre élèves sur dix sortis sans diplôme ont trouvé un emploi ou un stage, sept élèves titulaires d'un BEP sur dix connaissent la même situation. Les moins diplômés sont également ceux qui occupent des emplois plus précaires. Ainsi, 67 % des élèves non diplômés qui occupent un emploi à leur sortie du système éducatif ont des contrats ordinaires de travail. Cette proportion dépasse 90 % parmi les titulaires d'un CAP. 52 % des élèves ayant un CAP ont suivi la voie de l'apprentissage qui leur a permis d'acquérir une expérience utile sur le marché du travail.

Les disparités d'insertion observées parmi les jeunes ayant quitté le système éducatif trouvent leurs origines dans leur carrière scolaire. En analysant les situations « toutes choses égales par ailleurs », on peut apprécier avec plus de précision l'impact de ces différences de parcours sur l'intégration dans la vie active de l'élève en tenant constantes ses autres caractéristiques (tableau II). Ce type d'analyse suppose de définir une situation de référence. On a retenu un élève de sexe masculin, de nationalité française, vivant avec son père et sa mère, d'une famille de trois enfants,

de père ouvrier qualifié, de mère inactive. Cet élève de référence est entré en sixième à 12 ans, n'a fréquenté ni une SES-SEGPA, ni la voie de l'apprentissage, il ne possède aucun diplôme et est sorti au niveau de formation VI-V bis. Toutefois, les résultats de l'analyse restent indépendants de la situation de référence choisie dont les caractéristiques correspondent aux modalités les plus fréquentes.

Avoir un emploi (en contrat à durée déterminée ou indéterminée, de qualification, d'orientation ou en stage) peut signifier, pour l'élève, la réussite de son intégration dans la vie active. Cette situation, qui concerne moins d'un sortant sur deux, est fortement liée aux caractéristiques scolaires de l'élève.

Quel que soit le diplôme possédé (brevet des collèges, CAP ou BEP), celui-ci profite à l'élève dans ses chances de trouver un emploi à sa sortie du système éducatif. Plus le diplôme est élevé, plus fortes sont les chances d'avoir du travail. Ainsi, par rapport à un élève de la situation de référence qui ne possède aucun diplôme, un élève de mêmes caractéristiques mais titulaire d'un BEP a plus de chances de trouver un emploi (voir note de lecture du tableau II).

2. Le diplôme retenu est le diplôme le plus élevé que le jeune a pu obtenir au cours de sa scolarité.

L'effet est un peu moins marqué pour un élève qui ne possède que le brevet des collèges (50 % contre 31 %). En liaison avec ce résultat, les sortants de niveau V de formation ont également plus de chances de trouver un emploi que les sortants de niveaux VI-V bis.

De la même manière, pour se prémunir contre le chômage, le diplôme joue un rôle important (voir l'encadré p.6). Plus un jeune possède un diplôme élevé, plus il est protégé du chômage. Ainsi, si un jeune sans diplôme se retrouve quatre fois sur dix au chômage à sa sortie du système éducatif, un titulaire d'un BEP risque de rencontrer le chômage moins de deux fois sur dix.

... ET LES CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES

Outre le diplôme de l'élève, les différences familiales et sociales interviennent avec moins d'ampleur mais marquent la position du jeune à sa sortie du système éducatif. Toutefois, la situation du père de l'élève vis-à-vis de l'emploi et la situation familiale n'ont pas d'effets propres sur la probabilité d'avoir un emploi. Une expérience utile à l'élève est celle acquise par ses parents du fait de leur propre situation au regard de l'emploi. Ainsi, avoir une mère active facilite l'obtention d'un emploi à la sortie du système éducatif. De la même façon, face au chômage, les sortants vont également profiter de la situation de leurs parents. Plus encore que l'activité de la mère, la situation du père (père cadre ou de profession intermédiaire) protège l'enfant du chômage puisqu'il occupe peut-être une place privilégiée et favorable dans le monde professionnel permettant à l'élève de s'y intégrer correctement.

Les chances d'avoir un emploi sont plus importantes pour un jeune de nationalité

étrangère. Cependant ce résultat est à nuancer. D'une part, cette observation n'est vérifiée que pour les jeunes maghrébins et, d'autre part, lorsque l'on détaille les types de contrat sous lesquels sont embauchés les élèves qui ont trouvé un emploi en contrat ordinaire, « toutes choses égales par ailleurs », on montre que ces élèves ont une probabilité plus forte d'obtenir un contrat à durée déterminée qu'un contrat à durée indéterminée. Même s'ils ont un emploi, ces sortants étrangers restent dans une situation plus précaire que leurs camarades français.

Résultat plus surprenant, parmi les élèves qui ont quitté le système éducatif de façon précoce, celui entré « à l'heure » (à 10 ou 11 ans) en sixième a une chance plus faible d'avoir un emploi à sa sortie du système éducatif qu'un élève de mêmes caractéristiques mais entré en sixième à 12 ans.

Les élèves « à l'heure » — qui ne représentent que 10 % de l'ensemble des sortants précoces — connaissent plus souvent des situations familiales heurtées. Ainsi, 10 % d'entre eux vivent dans des familles recomposées (après un divorce notamment) contre seulement 5 % de l'ensemble des élèves du panel. Ils sont arrivés au collège avec des difficultés d'acquisition proches de celles des autres sortants. Entrés moins âgés au collège que la majorité des sortants, ils quittent alors le système éducatif en étant plus jeunes. Ils arrivent en moyenne à 16 ans trois quarts sur le marché du travail, ce qui représente apparemment plus un handicap qu'un atout.

À l'inverse, être « à l'heure » en sixième n'intervient pas dans le fait d'être au chômage. En revanche, les élèves entrés avec au moins deux ans de retard, tout comme ceux qui ont fréquenté une classe de SES-SEGPA — signes de difficultés d'acquisition notoires — ont une probabilité plus forte d'être au chômage. De même, par rapport

aux garçons de la situation de référence, les filles de mêmes caractéristiques sont beaucoup plus défavorisées, puisque la probabilité est de 52,7 % (41,8 % + 10,9) contre 41,8 % pour les garçons (tableau II).

LA MOITIÉ DES « SORTANTS » QUI TRAVAILLE OCCUPE UN EMPLOI PEU QUALIFIÉ

À leur sortie du système éducatif, huit jeunes sur dix ayant trouvé un emploi (aidé ou non) sont ouvriers ou employés (tableau III). Une part importante des jeunes occupe des emplois peu qualifiés. Ainsi, un quart des jeunes ayant un emploi travaille en tant qu'ouvrier spécialisé ou agricole et une proportion identique en tant qu'employé de services.

Les filles et les garçons n'occupent pas les mêmes types d'emploi. Les garçons sont essentiellement ouvriers alors que les filles ont plus fréquemment un travail d'employé. Des différences apparaissent également en fonction du diplôme de l'élève. Les sortants, qui n'ont obtenu aucun diplôme au cours de leur scolarité, occupent des emplois moins qualifiés que les titulaires d'un BEP ou d'un CAP. Ainsi, les non-diplômés sont plus souvent ouvriers spécialisés, les titulaires d'un CAP ouvriers qualifiés et les détenteurs d'un BEP employés.

UN « SORTANT » SUR DEUX QUI SIGNE UN CONTRAT DE TRAVAIL ORDINAIRE L'OBTIENT POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

Avoir un contrat à durée indéterminée (CDI) caractérise la bonne intégration professionnelle de l'élève. Un sortant sur deux ayant trouvé un emploi en contrat ordinaire est embauché en CDI. Là encore,

TABLEAU III – Type d'emploi occupé par les élèves ayant un emploi à leur sortie du système éducatif (%)

Emploi occupé	Ensemble des élèves sortis	Garçons	Filles	Diplôme le plus élevé possédé par l'élève			
				Sans diplôme	Brevet	CAP	BEP
Employé de service, militaire	25,7	17,6	38,5	22,4	32,7	20,4	36,3
Ouvrier spécialisé ou agricole	24,6	31,5	13,5	24,4	20,9	28,0	23,9
Ouvrier qualifié	16,8	24,5	4,6	12,5	7,5	34,4	15,9
Employé de commerce	13,9	11,0	18,5	16,1	15,7	6,1	14,9
Artisan, commerçant, agriculteur	3,2	2,8	3,9	2,9	5,4	5,4	0,5
Employé de bureau	3,2	1,3	6,3	2,7	3,2	2,7	5,1
Technicien, agent de maîtrise	0,3	0,5	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0
Non déclaré	12,3	10,8	14,7	18,4	14,6	3,0	3,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : parmi la population étudiée, 31,5 % des garçons occupent un emploi d'ouvrier spécialisé ou agricole à leur sortie du système éducatif.
Source : enquêtes Insertion du panel, Direction de la programmation et du développement.

Champ : élèves du panel 1989 sortis du système éducatif après avoir effectué au maximum six ans d'études secondaires.

« toutes choses égales par ailleurs » (nationalité, sexe, etc), la carrière de l'élève va avoir un impact important. Plus encore que les diplômes et le niveau de formation de l'élève, qui exercent une certaine influence sur la possibilité d'obtenir un CDI, la filière fréquentée par l'élève au cours de son parcours scolaire détermine ses chances de réussite. Ainsi, un élève ayant choisi la voie de l'apprentissage a 12,4 % (5,0 % + 7,4) de chances d'avoir un CDI alors qu'un élève ayant fréquenté une classe de SES-SEGA n'en a que 3,2 % (5,0 % - 1,8). De plus, par rapport à un élève de la situation de référence, les élèves de famille de un, deux ou quatre enfants se retrouvent privilégiés dans leur chance d'obtenir un emploi en CDI. Les professions et catégories socioprofessionnelles telles que les artisans, les commerçants et les agriculteurs travaillent généralement à leur compte et peuvent, plus facilement, faire profiter leurs enfants du réseau de leurs connaissances ou d'un recrutement familial. Ainsi, ces enfants ont plus de chances d'avoir un CDI que les enfants dont le père est cadre ou exerce une profession intermédiaire.

L'INCERTITUDE DES JEUNES CHÔMEURS FACE À LEUR AVENIR

Le chômage est une situation d'autant plus difficile que les sortants sont jeunes et n'ont pas ou peu d'expérience. Confrontés à cette situation de précarité, les jeunes sans emploi restent incertains quant à leur avenir. Un peu plus d'un jeune sur deux déclare ne pas savoir combien de temps il mettra à trouver un emploi. Et s'ils sont 6 % à dire qu'ils espèrent travailler dans le mois suivant, ils sont autant à penser que leur situation n'évoluera pas dans plus de six mois (tableau IV). Ceci semble démontrer que ces jeunes, handicapés par la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent, ne savent pas se projeter dans l'avenir.

Les filles, plus souvent confrontées à cette situation que les garçons, apparaissent beaucoup plus incertaines. En effet, 69 % des filles ne savent pas estimer dans quel délai elles pourront obtenir un emploi contre seulement 48 % des garçons. Elles ont également une vision plus négative de leur avenir : 8 % ne pensent pas trouver un

Quand pensez-vous obtenir un emploi ?	Garçons	Filles	Ensemble des sortants
Dans moins d'un mois	6,9	4,9	6,0
Dans moins de trois mois	5,3	5,2	5,2
Dans moins de six mois	3,9	2,6	3,3
Dans plus longtemps	4,3	7,8	5,8
Jamais	0,9	2,2	1,5
Ne sait pas	48,4	69,3	57,6
Non-réponse	30,3	8,0	20,6
Total	100,0	100,0	100,0

Lecture : parmi la population étudiée, 6,9 % des garçons sans emploi espèrent trouver du travail dans le mois qui vient.

Source : enquêtes Insertion du panel, Direction de la programmation et du développement.

Champ : élèves du panel 1989 sortis du système éducatif et n'ayant pas d'emploi à leur sortie.

emploi dans les six mois contre seulement 4 % des garçons.

Cette attitude face au chômage va être influencée par l'environnement familial de l'élève. Meilleure est la situation du père de l'enfant, meilleure est sa vision de l'avenir : obtenir un emploi dans moins d'un mois paraît probable pour 14 % des enfants de père artisan, commerçant ou agriculteur contre seulement 5 % des enfants d'inactifs.

La situation de l'élève à sa sortie du système éducatif va également fortement déterminer son attitude vis-à-vis du chômage. Ainsi, si les sortants sans qualification sont aussi nombreux que l'ensemble des sortants à penser que leur situation s'améliorera dans le mois suivant, ils sont, en revanche, plus nombreux à ne rien espérer dans les six mois. Les diplômes obtenus par les élèves et les filières fréquentées au cours de leur scolarité font aborder différemment la situation de chômage. De manière générale, plus le diplôme est élevé, moindre est la crainte de ne pas s'en sortir. Moins du tiers des élèves titulaires d'un BEP restent incertains et si 10 % pensent trouver un emploi dans un délai d'un mois, ils ne sont que 5 % parmi les non-diplômés à avoir le même espoir. Les élèves qui ont fréquenté la voie de l'apprentissage, estimant sans doute avoir acquis une expérience du monde professionnel et une certaine pratique, se sentent plus sûrs d'eux et protégés, et restent positifs quant à leur sortie du chômage.

LA PRINCIPALE RAISON AVANCÉE POUR EXPLIQUER L'INTERRUPTION DES ÉTUDES : LE BESOIN DE TRAVAILLER

Les motivations qui poussent les jeunes à quitter l'école sont parfois très différentes (tableau V, p.5).

De manière générale, la raison la plus citée par les élèves pour expliquer leur sortie est la nécessité de travailler tout de suite pour gagner sa vie : 37 % avancent cette explication. Les deux autres raisons que donnent les jeunes ont rapport à leur situation scolaire : soit ils estiment que le système scolaire ne peut plus rien leur apporter (23 % des élèves), soit l'orientation proposée ne convient pas à leur souhait (19 %).

Bien que les trois raisons avancées soient les mêmes pour les garçons et les filles, leur hiérarchie est différente. En effet, après le besoin de travailler, les garçons expliquent leur sortie (dans 27 % des cas) par le fait qu'ils estimaient que le système scolaire ne pouvait plus rien leur apporter. Pour 20 % des filles, c'est une orientation non appropriée qui a entraîné leur sortie du système éducatif. La hiérarchie des raisons évoquées par les élèves quant à leur décision d'arrêter leurs études est également différente selon le diplôme le plus élevé qu'ils possèdent. Ainsi, si le besoin de travailler est mis en avant par l'ensemble des élèves, avec ou sans diplôme, les deux raisons suivantes divergent. Les élèves sans aucun diplôme ou ayant le brevet des collèges mettent en avant les deux mêmes raisons que l'ensemble des élèves pour expliquer leur sortie du système éducatif. Les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, quant à eux, justifient leur sortie en second lieu par le fait qu'ils estimaient avoir atteint un niveau suffisant. La troisième raison retenue varie entre ces deux diplômes : si les détenteurs de CAP expliquent que le système scolaire ne peut plus rien leur apporter, les titulaires d'un BEP expliquent, pour le quart d'entre eux, qu'ils quittent le système scolaire de manière non définitive et qu'ils souhaitent reprendre leurs études ultérieurement.

TABLEAU V – Les principales raisons avancées par les élèves pour l'arrêt de leurs études (%)

Pour quelles raisons avez-vous arrêté vos études ?	Oui	Non	Non-réponse	Total
Vous estimiez avoir atteint un niveau suffisant	13,5	74,4	12,1	100,0
On vous a proposé une orientation qui ne vous plaît pas	18,6	69,3	12,1	100,0
Vous deviez travailler tout de suite pour gagner votre vie	37,4	50,5	12,1	100,0
Vous vouliez interrompre vos études momentanément et les reprendre plus tard	12,0	75,9	12,1	100,0
Vous estimiez que le système scolaire ne pouvait plus rien vous apporter	23,3	64,6	12,1	100,0

Lecture : parmi la population étudiée, seuls 13,5 % des sortants estiment être sortis dans la mesure où ils avaient atteint un niveau suffisant.

Source : enquêtes Insertion du panel, Direction de la programmation et du développement.

Champ : élèves du panel 1989 sortis du système éducatif après avoir effectué au maximum six ans d'études secondaires.

LE DEGRÉ DE SATISFACTION PAR RAPPORT À LA FORMATION REÇUE EST D'AUTANT PLUS FORT QUE L'ÉLÈVE OCCUPE UN EMPLOI QUALIFIÉ

Dans les explications que tentent de fournir les jeunes pour expliquer leur sortie du système éducatif, il semble apparaître que le système scolaire a joué son rôle pour une partie des sortants dans la mesure où les élèves considèrent qu'ils ont atteint un niveau suffisant pour pouvoir se lancer dans la vie active.

Cette satisfaction ressort également dans les jugements des jeunes sur l'utilité de leur formation par rapport à leur emploi. En effet, près d'un jeune sur deux qui a trouvé un emploi estime que la formation suivie pendant sa scolarité est bien adaptée à son emploi. Ce taux d'élèves satisfaits devient plus important encore lorsque l'élève a trouvé un emploi d'ouvrier qualifié ou d'artisan-commerçant : près de trois élèves dans ce cas sur quatre pensent que leur formation est bien adaptée à ce qu'ils font. Les jeunes sont donc très peu nombreux à suivre une formation complémentaire en cours du soir, dans le cadre de leur entreprise ou pendant leurs congés : seuls 3 % de sortants complètent ainsi leur formation initiale.

La satisfaction dépend assez fortement du diplôme acquis par l'élève au cours de sa scolarité et de son niveau de formation. Les sortants sans qualification considèrent, pour 44 % d'entre eux, que leur formation est adaptée à leur emploi contre 53 % chez les jeunes de niveau V. L'expérience, la pratique du « terrain » que peut acquérir un élève au cours de sa scolarité semblent profiter et satisfaire l'élève dans

son nouvel emploi. Ainsi, 63 % des élèves titulaires d'un CAP ou ayant suivi la voie de l'apprentissage considèrent que leur formation correspond bien à leur emploi. Au contraire, les élèves ayant fréquenté une classe de SES-SEGPA sont moins satisfaits (43 %) des connaissances qu'ils ont acquises et sont plus nombreux que l'ensemble des sortants à suivre une formation complémentaire (6 %).

Quant à l'amélioration de leur condition de vie, elle passe, pour 42 % des sortants, par l'acquisition d'un niveau d'études supérieur au leur. Cependant, ils sont plutôt sceptiques quant à l'utilité d'études supplémentaires dans la mesure où 23 % d'entre eux ne répondent pas à cette question.

DES CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES TRÈS MARQUÉES

Lorsque le jeune arrive sur le marché du travail, il n'a généralement aucune expérience ou n'en a que très peu. La place qu'occupent ses parents dans le monde du travail est un facteur déterminant pour sa propre insertion. Bien avant l'arrêt de ses études, l'élève subit une influence de la part de ses parents par le biais notamment de leur attente face à l'école.

L'ambition des parents en ce qui concerne la formation détermine en partie le parcours scolaire de leur enfant. Ainsi, parmi les jeunes sortis prématurément du système éducatif, 46 % des parents souhaitaient, un an après son entrée au collège, voir leur enfant poursuivre sa scolarité au moins jusqu'à 20 ans³. Pour l'ensemble des élèves, les attentes des parents sont beaucoup plus fortes dans la mesure où plus de sept parents sur dix

espéraient la même chose. Si les parents d'élèves sortis précocement ont des ambitions moins élevées, c'est que leur confiance dans l'utilité des diplômes pour trouver un emploi est limitée et qu'ils estiment que l'expérience acquise reste une valeur plus sûre. En effet, plus de six parents d'élèves sur dix considèrent que l'insertion professionnelle est facilitée par un diplôme de l'enseignement supérieur. Or, parmi les sortants précoces du système éducatif, seulement 25 % partagent cet avis alors qu'ils sont 35 % à croire davantage en l'utilité d'un CAP ou d'un BEP.

Les attentes des parents en matière de formation, exprimées peu après l'entrée en sixième de leur enfant, se trouvent également limitées par le fait que la scolarité à l'école primaire de leur enfant a été généralement chaotique. Les différences entre l'âge d'entrée en sixième des élèves sortis prématurément du système éducatif et celui de l'ensemble des élèves sont significatives (tableau VI, p.6). Alors que sept élèves sur dix sont entrés en sixième à l'âge de 10 ou 11 ans, ils ne sont que 10 % dans le même cas parmi les sortants précoces. La moitié d'entre eux a accumulé un an de retard à l'entrée au collège et quatre sortants sur dix, deux ans. Ce retard dans la scolarité est la conséquence de redoublements intervenus à l'école élémentaire. En effet, sept élèves sur dix ont accompli leur scolarité à l'école élémentaire sans avoir redoublé alors que parmi les sortants ils sont huit sur dix à avoir redoublé au moins une fois à l'école élémentaire. De plus, les élèves ayant quitté prématurément le système éducatif sont également des élèves qui ont fréquenté moins longtemps l'école maternelle : 54 % d'entre eux y ont passé au moins trois ans contre 69 % des élèves du panel.

La scolarité plutôt difficile pour les élèves sortis prématurément du système éducatif est mise en évidence également par leur niveau évalué à leur entrée en sixième : près de deux sortants sur trois figurent parmi le quart d'élèves dont la maîtrise du français et des mathématiques est la moins bonne.

3. Ces résultats sur les attentes des parents sont issus de l'enquête Famille réalisée lors de la deuxième année de suivi du panel. Elle n'a été menée que sur une partie de la cohorte d'élèves. Parmi les élèves sortis, seuls 67 % des familles ont répondu.

TABLEAU VI – Les caractéristiques sociodémographiques et scolaires des jeunes sortis du système éducatif (%)

Caractéristiques sociodémographiques et scolaires	Élèves sortis du système éducatif	Ensemble des élèves du panel 1989
Taille de la famille		
Un enfant	9,7	10,7
Deux enfants	24,1	38,5
Trois enfants	25,7	28,5
Quatre enfants et plus	40,5	22,3
Avec qui vit l'enfant ?		
Son père et sa mère	71,4	80,5
Son père seul ou sa mère seule	19,5	13,3
Son père et sa conjointe ou sa mère et son conjoint	5,5	4,6
Autre situation	3,5	1,6
Catégorie socioprofessionnelle du chef de famille		
Agriculteur	2,3	3,5
Artisan, commerçant	7,6	7,9
Cadre et chef d'entreprise	2,4	16,0
Profession intermédiaire	7,7	18,1
Employé de bureau, militaire	8,3	10,1
Employé de commerce, personnel de service	4,3	3,2
Ouvrier qualifié	33,8	25,5
Ouvrier non qualifié, agricole	17,6	10,0
Inactif	16,0	5,6
Situation de la mère face à l'emploi		
Active	39,2	59,0
Inactive	60,8	41,0
Diplôme le plus élevé des parents (*)		
Aucun	31,1	11,7
Certificat d'études	22,0	15,7
BEPC	4,8	6,7
CAP	20,5	19,8
BEP	4,1	6,7
Bac et plus	7,8	34,4
Non-réponse	9,7	5,0
Âge d'entrée en 6^{ème}		
11 ans et moins	11,6	67,9
12 ans	49,8	23,3
13 ans	38,6	8,8
Niveau à l'entrée en 6^{ème}		
Quartile inférieur	63,1	28,0
2 ^{ème} quartile	25,6	22,8
3 ^{ème} quartile	8,9	25,5
Quartile supérieur	2,4	23,7
Redoublement à l'école primaire		
Oui	81,1	30,0
Non	18,9	70,0

Source : enquêtes Insertion du panel 1989, Direction de la programmation et du développement.
Champ : élèves du panel 1989 sortis du système éducatif après avoir effectué au maximum six ans d'études secondaires.

(*) Cette variable n'est calculée que sur les répondants à l'enquête Famille. (Les élèves des classes de SES-SEGPA n'étaient pas concernés par cette enquête).

Si les difficultés d'acquisition sont aussi importantes et les parcours aussi heurtés, c'est que les élèves sortis du système éducatif sont issus de familles qui entretenaient, elles aussi, des rapports peu privilégiés avec l'école. La différence entre les diplômes acquis par les parents des sortants et ceux des parents de l'ensemble du panel est très marquée. Ainsi, 31 % des familles des sortants précoces n'ont aucun diplôme alors que 12 % des familles du panel sont dans la même situation. Au contraire, si 34 % des familles du panel sont titulaires au moins du bac, ce n'est le cas que de 8 % des familles de sortants.

Compte tenu de ces différences de niveau de leurs parents, les élèves sortis prématurément du système éducatif connaissent des situations familiales sensiblement plus défavorisées. De plus, les familles de sortants précoces sont, le plus souvent, des familles nombreuses : les familles de quatre

enfants et plus représentent les deux cinquièmes d'entre elles contre seulement un cinquième des familles de l'ensemble des élèves du panel. Les situations familiales sont également plus heurtées, deux familles de sortants précoces sur dix sont des familles monoparentales et 6 % des familles recomposées. Parmi les sortants, deux élèves sur trois sont d'origine sociale dite « défavorisée » : un sortant sur trois est un enfant d'ouvrier qualifié et un sur trois un enfant d'ouvrier spécialisé ou d'inactif. À l'inverse, les enfants de cadre ne représentent que 2,4 % des sortants contre 16 % des élèves du panel. Enfin, six mères sur dix dont l'enfant a quitté prématurément le système éducatif n'ont pas d'activité contre quatre mères sur dix pour l'ensemble du panel.

Christelle Chausseron, DPD C1

SOURCE

La Direction de la programmation et du développement suit, depuis septembre 1989, une cohorte de près de 27 000 élèves du second degré originaires de France métropolitaine ou des départements d'outre-mer et entrés au cours de l'année scolaire 1989-1990 en sixième ou en SES-SEGPA (les élèves redoublant leur sixième en 1989-1990 ne sont pas retenus).

L'enquête Insertion est réalisée tous les ans depuis avril 1993. Elle est menée, deux ans après leur sortie (pour des raisons techniques), auprès des élèves du panel ayant quitté le système éducatif.

Le questionnaire porte sur la situation de l'élève vis-à-vis de l'emploi, l'appréciation de sa formation passée, son attitude face au chômage, etc.

Sur les cinq premières enquêtes disponibles (menées d'avril 1993 à avril 1997), plus de 3 600 élèves sont sortis du système éducatif (ou considérés comme sortants) et ont été interrogés. Un peu plus de la moitié a répondu à l'enquête. Le quart des répondants déclare poursuivre leurs études. Ils préparent pour une grande majorité un CAP ou un BEP. Les trois quarts restants ont effectivement quitté le système éducatif. Le redressement de la non-réponse a été fait sur ces élèves sortis. Il a porté sur quatre variables influentes (la profession et catégorie socioprofessionnelle du chef de famille, la structure parentale de la famille de l'élève, le diplôme le plus élevé dans la famille et le fait d'être ou non entré en SES-SEGPA à la rentrée 1989-1990). L'étude porte alors sur 1 148 élèves.